

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018** 

7 mars 2018

## PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la **convention** d'**extradition** signée le 2 mai 2007 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État des **Émirats arabes unis**.

(Texte définitif)

L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: 448 (2014-2015), 200, 201 et T.A. 48 (2016-2017).

Assemblée nationale : 162 et 612.

## Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'extradition signée le 2 mai 2007 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État des Émirats arabes unis (ensemble un échange de lettres interprétatif, signées à Abou Dabi le 11 novembre 2012 et le 11 août 2014), et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 mars 2018.

Le Président, Signé : François de RUGY



<sup>(1)</sup> Nota: voir le document annexé au projet de loi n° 162.